

**Conseil Municipal du 12 décembre 2024****Liste des délibérations****DEL 2024-12-12/055 : Cession de parcelles**

Considérant la délibération du 12 septembre 2024 actant la vente d'une partie de parcelle communale rue de Fessenheim et le bornage définitif, le Conseil a validé le prix de vente définitif.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**DEL 2024-12-12/056 : Mise à disposition du terrain du fort**

Le terrain communal, cadastré section 46 parcelle 3, où se situe le fort de Balgau, est mis à disposition du Foyer Club par un bail à durée indéterminée datant de 1972.

Une convention tripartite a été rédigée pour la mise à disposition du terrain pour la dispense de cours d'éducation canine. Une nouvelle société ayant repris l'activité, il convient de rédiger une nouvelle convention.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**DEL2024-12-12/057 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Le Conseil donne l'autorisation au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**DEL2024-12-12/058 : Adhésion à la convention mutualisée RGPD et désignation d'un délégué à la protection des données**

La commune a renouvelé la convention RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »).

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**DEL2024-12-12/058 : Droit de préemption urbain**

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption dans le cadre de deux déclarations d'intention d'aliéner pour des parcelles au lotissement Le Bosquet.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**DEL 2024-12-12/060 : Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach**

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune observation.

**DEL 2024-12-12/061 : DIVERS : Espace sans tabac**

La commune a adhéré à la convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer pour promouvoir des espaces sans tabac.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

Le Maire

